

Présence dans le bassin de l'Eure de nouvelles espèces de poissons exotiques introduites

F. Colin*

* 5 bis boulevard de la Courtille, 28000 Chartres

Résumé : Présence dans le bassin de l'Eure de l'Amour marbré, *Hypophthalmichthys nobilis*, de l'Able de Heckel, *Leucaspis delineatus* et du Gardon rosette, *Rutilus rutilus*.

LISTE DES ESPECES :

AMOUR MARBRE, *Hypophthalmichthys nobilis* (Valenciennes) (fig. 1), famille des Cyprinidés.

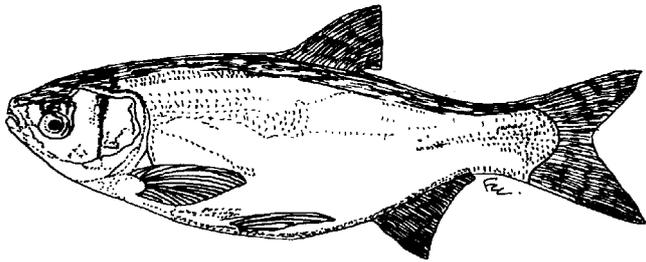


Fig. 1 : Amour marbré

Origine géographique : Extrême-Orient (bassin du fleuve Amour).

Régime alimentaire : omnivore à tendance phytophage, surtout végétaux aquatiques et phytoplancton mais ne dédaigne pas de petits invertébrés aquatiques ou aériens et, lorsqu'il atteint une longueur de 70 - 80 cm., il peut également se nourrir des poissons de petite taille.

Taille : peut atteindre 1,50 m et peser plus de 50 kg (un individu de 52 kg est présenté à l'Aquarium de Touraine, situé près d'Amboise).

Introduction : autorisée en eaux closes mais non-autorisée en eaux libres. Cette espèce est introduite dans les plans d'eau fortement eutrophisés, pour limiter le développement des herbiers envahissants. Peut également apporter une solution au problème des eaux vertes, par filtration du plancton végétal.

Il nous a été donné d'observer cette espèce dans divers plans d'eau de la Vallée de l'Eure (en 1994, dans l'étang de Luisant-Barjouville, un individu de 26 kg fut

capturé sportivement à la ligne ; l'appât utilisé était un petit cube de coeur de palmier!).

Reproduction : ne se reproduit pas naturellement dans nos eaux, ce qui évite tout risque de prolifération.

Impact sur la faune indigène : semble avoir un rôle bénéfique pour les autres espèces de poissons par son impact sur les herbiers envahissants.

ABLE DE HECKEL ou **DOS VERT**, *Leucaspis delineatus* (Heckel) (fig. 2), famille des Cyprinidés.

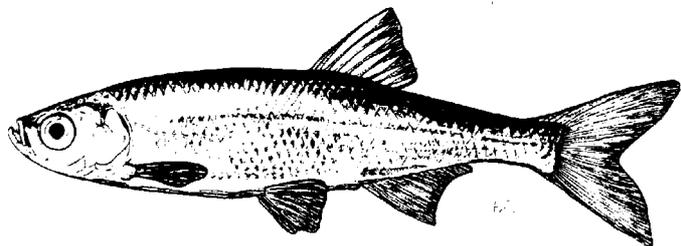


Fig. 2 : Able de Heckel

Origine géographique : Europe Centrale, Péninsule des Balkans.

Régime alimentaire : omnivore, petits invertébrés aquatiques ou aériens, végétaux aquatiques ou non (dans les mares, pour observer facilement ce poisson, il suffit de jeter à la surface de l'eau quelques morceaux de pain et très vite, les Ables montent pour s'en nourrir).

Taille : environ 10 cm.

Introduction : dans les eaux de notre pays depuis le début du XXème siècle. L'introduction de ce petit poisson a commencé dans les étangs à production de brochets où il servait de "poisson-fourrage".

En Eure-et-Loir, depuis les années 50, il est très présent dans un grand nombre de mares des villages (les mares du Thymerais en sont peuplées, notamment celles de Neuville-la-Mare, Boulay-les-Deux-Eglises, Chêne-Chenu etc.); également présent dans les rivières et ruisseaux (il peut se contenter de fossés en eau

Soc. Amis Mus. Chartres Nat. Eure-et-Loir : Bull., F. Colin : Présence dans le bassin de l'Eure de nouvelles espèces de poissons exotiques introduites, 1997, 17 : 35 - 38.

permanente de faibles dimensions, alimentés par un cours d'eau) mais il semble que les eaux closes et chaudes de petite superficie lui conviennent mieux.

Reproduction : se reproduit facilement dans les mares, étangs, ballastières, rivières à courant lent, fossés en eau permanente (reproduction en fossé constatée en vallée de l'Eure à Lormaye et à Coulombs).

Impact sur la faune indigène : ne semble pas être en concurrence avec les poissons indigènes. Dans les mares, étangs et rivières peuplés de carnassiers (Brochet, Perche commune, Sandre, Black-bass, Truite arc-en-ciel et Truite fario), il apporte un potentiel élevé de nourriture.

GARDON ROSETTE, variété de *Rutilus rutilus* (Linné) (fig. 3), famille des Cyprinidés.

Variété ornementale du Gardon commun, espèce indigène de nos eaux, obtenue en pisciculture par sélection.

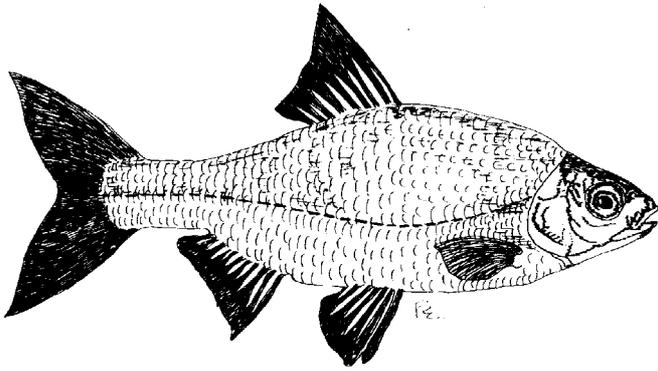


Fig. 3 : Gardon rosette

Coloration : dos orangé avec une bande ou des taches noires sur son sommet, nageoires orangées-rougeâtres, flancs et ventre argentés à reflets bleutés ne présentant pas de différence avec la coloration naturelle.

Introduction : observé dans quelques plans d'eau de la région de Nogent-le-Roi (Plan d'eau inter-communal de Lormaye) depuis les inondations de l'Eure en janvier-février 1995.

Reproduction : se croise avec le Gardon "naturel", mais, sans une sélection et un isolement des individus colorés, cette variété se fond dans une population d'individus ne présentant pas la coloration ornementale.

Impact sur la faune indigène : mis à part le fait d'introduire volontairement ou non des individus présentant une coloration ornementale, cette espèce est naturellement présente dans nos eaux. On ne peut pas non plus argumenter sur une éventuelle altération du patrimoine génétique chez notre Gardon commun, puisque tous les ans, des millions d'individus sont

introduits dans les étangs, ballastières et rivières du département, ces poissons étant d'origine géographique très variée (étangs de Normandie, du Perche, de Sologne, de la Brenne, voire des Dombes...). En fait, ce phénomène touche un bon nombre des poissons naturellement présents dans nos eaux : la Truite fario, *Salmo trutta fario*, le Brochet, *Esox lucius*, la Carpe, *Cyprinus carpio*, la Tanche, *Tinca tinca* etc. Ces repeuplements sont effectués par les sociétés de pêche afin "d'enrichir" les populations de poissons vivant dans les eaux qu'elles gèrent, si bien que, face à ces introductions, on ne peut plus parler de pureté génétique chez ces espèces.

En marge des espèces décrites dans cet article, nous revenons sur le **Silure glane**, *Silurus glanis*, poisson pouvant atteindre de très grandes dimensions, déjà observé dans notre département (COLIN 1994) dans plusieurs plans d'eau de la vallée de l'Eure.

Ces plans d'eau sont entrés en communication avec la rivière deux hivers consécutifs (1995-96, 1996-97). Il était prévisible que des espèces exogènes introduites dans ces étangs profitent de cette occasion pour s'en échapper et se retrouvent dans la rivière. C'est ainsi que le 26 juillet 1997, en pêchant dans l'Eure à Chaudon, M. Jean Renaud eut la surprise de capturer à la ligne un Silure de 61cm, pour un poids d'environ 3 kg, alors qu'il recherchait d'autres espèces prédatrices (Brochet, Sandre, etc.) avec un goujon vivant comme appât.

Il n'est pas inutile de signaler que des Silures glanes et des Esturgeons, *Acipenser sp.* (sans préciser s'il s'agissait d'une ou de plusieurs espèces) avaient été introduits pendant l'automne 1996, en amont, sur la commune de Villiers-le-Morhier dans une ballastière de 14 ha, destinée à la pêche de loisir (ce plan d'eau n'est distant de la rivière que de quelques mètres).

Ce fait prouve que, même dans un milieu théoriquement clos, lors de certaines circonstances prévisibles ou non, des espèces animales ne peuvent être totalement contrôlées et, qu'avant d'introduire une espèce nouvelle dans le milieu naturel, il est indispensable de prendre un maximum de précautions, afin d'éviter de fâcheuses conséquences pouvant nuire à l'équilibre précaire de nos eaux douces.

Ces poissons peuvent, après leur capture, être colportés vivants (légalement ou non, selon l'espèce), sans trop de précautions, d'une pièce d'eau à une autre (ou vers une rivière), afin d'y être relâchés en parfaite santé, aptes à se reproduire et à fonder une nouvelle colonie.

Il est bon de rappeler que le Silure se reproduit sans aucune difficulté dans les eaux douces de France et que cette capture n'a certainement pas été réalisée sur un poisson isolé, mais sur l'un des membres d'une petite

"colonie" de poissons à maturité sexuelle, prêts à se reproduire dans notre rivière.

Cette espèce pouvant très facilement dépasser trois mètres de longueur pour un poids de plusieurs centaines de kilogrammes, on peut imaginer son impact sur la faune indigène.

En ce qui concerne une éventuelle présence d'Esturgeons dans la rivière, due aux mêmes inondations dans le plan d'eau déjà cité, ces poissons ne se reproduisant pas naturellement en Europe occidentale, ce phénomène de colonisation ne peut avoir lieu. De plus, bien qu'ils puissent également atteindre une taille considérable, leur régime alimentaire n'étant pas majoritairement piscivore, ils n'auraient pas le même impact sur la faune environnante.

Bien que n'ayant pas les moyens de transport du XXème siècle, permettant le transfert rapide d'animaux vivants d'un continent à l'autre en quelques heures, nos ancêtres ont, eux aussi, acclimaté des poissons dulçaquicoles exotiques dans notre pays.

La **Carpe commune**, *Cyprinus carpio* (fig. 4), si fréquente dans nos eaux calmes, en est l'exemple type. Bien peu de personnes se doutent que ce poisson n'est pas originaire du réseau hydrographique européen. Il

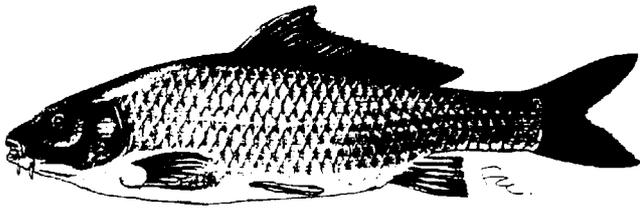


Fig. 4 : La Carpe commune

faut remonter à l'époque gallo-romaine pour trouver les premiers individus de cette espèce dans les eaux de France, ces animaux ayant été "importés" du Proche-Orient par les légions romaines (DUBORGEL 1955). La forme originelle possède un corps fuselé, totalement couvert d'écaillés. Plus tard, en pratiquant un élevage d'assez grande envergure, les moines de l'époque

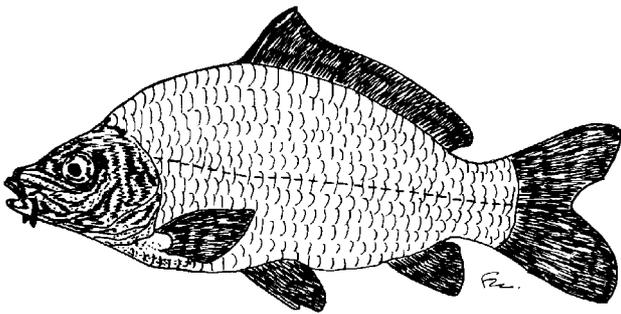


Fig. 5 : La Carpe royale

médiévale ont obtenu, par sélection, plusieurs variétés:

1- La **Carpe royale** (fig. 5) : corps toujours totalement couvert d'écaillés, mais de forme moins allongée et plus trappue, afin de gagner du poids pour une même longueur.

2- La **Carpe-miroir** (Fig. 6) : corps partiellement couvert de très grosses écaillés disposées en une rangée sur le dos, une rangée sur les flancs au niveau de la ligne latérale et d'une rangée sous le ventre.

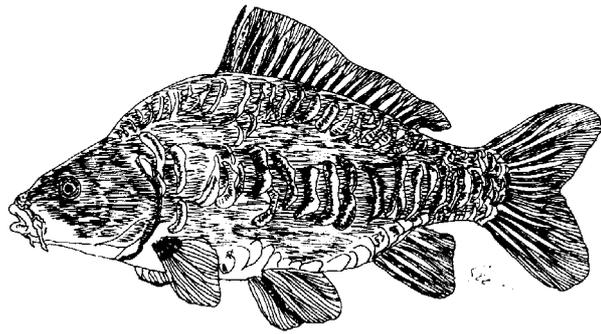


Fig. 6 : La Carpe-miroir

3- La **Carpe-cuir** (fig. 7) : dont le corps peut être partiellement ou totalement dépourvu d'écaillés. Les moines ont largement contribué à l'implantation de cette espèce dans toutes les régions de notre pays

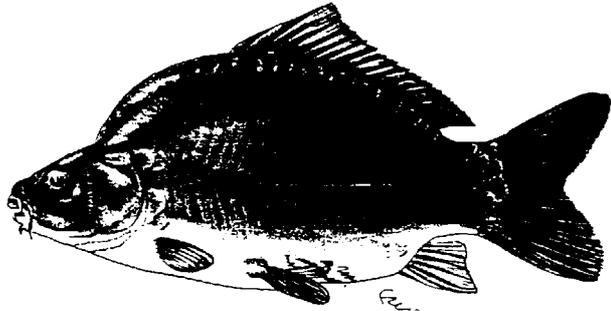


Fig. 7 : La Carpe-cuir

(AFFRE 1990), y compris dans notre département dans les étangs du Perche, ainsi que dans les mares des villages. Une vieille tradition maintenant révolue, voulait que les poissons des mares soient pêchés, et servent de repas aux habitants du village le Vendredi-Saint (COLIN 1997).

Plus récemment la variété ornementale dite **Carpe-koï** fut observée en Eure-et-Loir (COLIN 1994).

Quel fut l'impact de cette introduction sur les espèces indigènes présentes dans nos eaux à ces époques assez reculées ? Nul ne peut en avoir une idée précise, mais on pense que l'impact de ce gros poisson, au régime

Soc. Amis Mus. Chartres Nat. Eure-et-Loir : Bull., F. Colin : Présence dans le bassin de l'Eure de nouvelles espèces de poissons exotiques introduites, 1997, 17 : 35 - 38.

alimentaire omnivore à tendance phytophage pouvant mesurer un mètre de longueur et dépasser un poids de trente kilogrammes, ne semble pas perturber la faune indigène. Pour comparaison, lorsqu'une introduction de Carpe se fait dans un plan d'eau qui en est démunie, la flore et la faune ne semblent pas en souffrir.

Ce n'est pas le cas pour toutes ces espèces nouvellement introduites, bien souvent en dépit du bon sens, sans tenir compte des exigences de la faune locale et de celles de ces nouvelles espèces, obligées de s'adapter à de nouvelles conditions de vie, trop souvent au détriment de la faune indigène.

Lorsqu'une espèce nouvelle se met à proliférer dans le milieu aquatique, il n'y a aucun moyen de l'éradiquer ; citons le **Poisson-chat**, *Ictalurus nebulosus*, dans certains plans d'eau de la vallée de l'Eure (Ecluzelles, Lormaye, etc.) (COLIN 1994) ; la **Perche-arc-en-ciel**, *Lepomis gibbosus*, présente dans nombre de mares d'Eure-et-Loir et de plans d'eau de la vallée de l'Eure (COLIN 1994) ; ces deux espèces sont classées nuisibles par le Conseil Supérieur de la Pêche et sont interdites de transport et d'introduction.

CONCLUSION

Croyant enrichir les ressources piscicoles de nos mares, étangs, lacs, rivières et fleuves, en y introduisant de nouvelles espèces, celles-ci entrant souvent en concurrence avec des espèces indigènes en s'installant

sur des niches écologiques déjà occupées, involontairement nous contribuons plutôt à un appauvrissement et à une banalisation de cette faune.

REMERCIEMENTS

A tous les pêcheurs nous ayant communiqué leurs observations et captures de poissons peu communs dans notre département.

Aux propriétaires de plans d'eau qui nous ont autorisé l'accès de leurs propriétés, afin d'y observer ces espèces.

BIBLIOGRAPHIE

AFFRE P., 1990 - L'Etang de loisirs, Bordas, Paris. 144 p.

COLIN F., 1994 - Vers un changement dans la faune piscicole du bassin de la rivière Eure. *Soc. Amis Mus. Chartres Nat. Eure-et-Loir : Bull.*, 14 8-15, 16 fig.

COLIN F., 1997 - in Radioscopie des mares. Ed. L' Harmattan, Paris. 205-222.

DUBORGEL M., 1955 - La Pêche et les Poissons de Rivière. Hachette, Paris, 376 p.

